

La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 15 francs - Abonnement : 50 francs

Notre Roi, notre Espoir...

Au mois d'avril dernier, Monseigneur le Prince Louis, Duc d'Anjou, fêtait ses vingt-cinq ans. 760 années le séparent de son aïeul le roi saint Louis, et nous ne pouvons nous empêcher de faire un rapprochement.

Dans le numéro 9 de Bourbon Magazine (septembre – octobre 1997), nous voyons le Prince Louis, au premier rang, agenouillé au passage de la procession des Reliques de la Passion du Christ, reliques portées par les chevaliers du St Sépulcre. Ces reliques furent rapportées de Terre Sainte par St Louis.

Nous revient alors à l'esprit ces vers que Charles Péguy mettait dans la bouche de Dieu :

“ Comme j'ai créé l'homme à mon image et à ma ressemblance,
Ainsi j'ai créé la liberté de l'homme à l'image et à la ressemblance
De ma propre, de mon originelle liberté. Aussi quand saint Louis tombe à genoux
Sur les dalles de la Sainte Chapelle, sur les dalles de Notre-Dame,
C'est un homme qui tombe à genoux, ce n'est pas une chiffe, ce n'est pas une loque
Un tremblant esclave d'Orient
C'est un homme et c'est un Français et quand saint Louis m'aime
C'est un homme qui m'aime et quand saint Louis se donne
C'est un homme qui se donne. Et quand saint Louis me donne son cœur
Il me donne un cœur d'homme et un cœur de Français.
Et quand il m'estime mon prix
C'est à dire quand il m'estime Dieu,
C'est une tête d'homme qui m'estime, une saine tête de Français.... ”

Aussi, l'attitude du Prince, se mettant à genoux devant les Reliques de la Passion du Christ, comme son ancêtre saint Louis, ne peut que nous confirmer dans notre espérance...

Hugues Saclier de la Bâtie

Vive Dieu ! Vive le Roy !

De l'indépendance nationale.

Quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur la politique extérieure du Général de Gaulle, politique qui était avant tout une politique de prestige personnel, il est attristant que son lointain successeur, le président Chirac, ait pu souscrire sans sourciller au nouveau concept stratégique de l'Alliance atlantique. Signé à Washington le 25 avril dernier, à l'occasion des cérémonies marquant le cinquantième anniversaire de cette alliance, ce nouveau concept réduit à leur plus simple expression les possibilités pour notre pays d'exercer un rôle indépendant. Certes, il y aurait à dire sur l'idée "d'indépendance nationale", telle qu'elle avait été définie par le fondateur de la Cinquième République. Cette idée n'était après tout qu'un succédané de la notion républicaine de "nation en armes" et pouvait passer pour un gage donné à feu l'URSS et pour tout à fait inopérante, justement lorsqu'elle fut énoncée, c'est à dire du temps de la guerre froide.

Mais les choses étant ce qu'elles sont en 1999, à savoir que l'Alliance atlantique vient de répudier son rôle de pacte de défense pour devenir un pacte d'ingérence dans les affaires d'Etats souverains dont la politique déplairait principalement aux Etats-Unis d'Amérique, l'on aurait pu attendre du chef de l'Etat français qu'il se refuse à aller dans ce sens. Peine perdue. Dans sa politique extérieure, la France redevient une puissance alignée sur les volontés de la Maison Blanche.

Le Président Chirac a prétendu, au soir de ce sommet, que les interventions de l'Alliance atlantique et de son bras armé qu'est l'OTAN seraient soumises à l'approbation du Conseil de Sécurité de l'ONU, affirmation aussitôt démentie par le Département d'Etat et M. Javier

Solans, l'actuel secrétaire général de l'Alliance atlantique. Par ailleurs, les cercles officiels ou officieux français font grand bruit sur la mise sur pieds imminente d'une politique européenne commune de sécurité et de défense. Là encore, le sommet de Washington semble avoir adopté les opinions à ce sujet de Mme Madeleine Albright, secrétaire d'Etat américain, qui déclarait en décembre 1998 que les Etats-Unis ne voulaient pas que l'identité européenne "sape la vitalité de l'OTAN". Autant dire que tant que la politique d'ingérence de l'OTAN, telle qu'elle vient d'être adoptée, n'aura pas montré ses limites, pour ne pas dire : n'aura pas échoué, les Européens continueront à être des vassaux des Etats-Unis, d'autant plus que quiconque serait bien en peine de définir ce que recouvrent les notions de "construction européenne" et "d'Europe politique". Le sommet récent de Washington marque une victoire de l'interventionnisme américain et une défaite de ceux des Européens qui souhaitent que les Etats européens demeurent maîtres de leur propre politique.

Les hommes politiques français qui soutiennent l'action de l'actuel chef de l'Etat soutiennent que la diplomatie française doit s'adapter aux circonstances. Outre que la formule sonne comme des plus opportunistes, il serait bon de rappeler que le rôle d'un Etat est d'assurer la sécurité intérieure et extérieure de ses sujets, c'est-à-dire, des citoyens qui lui sont soumis. La politique intérieure présente de la France montre qu'au plan intérieur, la France vit en état de guerre civile larvée. Au plan extérieur également, nos gouvernants semblent avoir perdu le contrôle des événements, tout contents qu'ils sont de se gargariser

de l'émergence d'une nouvelle Europe. A croire que nos diplomates veulent démontrer par l'absurde que la politique menée par le traité de Versailles de 1919, ne peut céder la place à une autre politique.

La marge de manœuvre dont disposent ceux de nos responsables qui ne désespèrent pas que l'Etat français puisse à nouveau mener une politique extérieure active n'est pas très large. Néanmoins, l'enlèvement dans les Balkans des forces de l'Alliance atlantique et le raidissement russe qui se fait sentir dans les relations internationales – l'écoute de *La Voix de la Russie* en témoigne – devraient permettre à ces responsables d'avancer leurs pions. Dans cet esprit, deux constantes devraient les accompagner : d'une part, cesser de vouloir séduire les électeurs nationaux par des promesses quant à l'Europe, et, d'autre part, dégager la politique française de la gangue atlantiste qui lui est imposée par Londres et Berlin. Dans cet esprit, un rapprochement avec ceux des Allemands qui soignent les relations germano-russes ne nous mettraient pas tout à fait sur la touche. Encore faudrait-il que nos responsables osent franchement critiquer la politique que mène l'Elysée depuis l'élection de M. Mitterand et nous disent qu'on ne peut à la fois parler de grandeur française et se laisser aller à faire campagne dans des élections européennes. Tant il est vrai qu'indépendance nationale ou non, l'avenir de l'Etat français exige une politique active et non édulcorée par le rêve insensé de "faire l'Europe". Les Américains doivent rire de tout cela et pour le moment, nous tirons les marrons pour eux en précisément voulant "faire l'Europe".

Pierre Campguilhem

Deux pièges en temps de crise : Naturalisme et Providentialisme.

1.La légitimité d'une institution :

Dans un récent exposé, nous avons montré que le défi des sociétés humaines est de se doter de l'institution politique la plus légitime. Dans une société chrétienne, celle-ci doit revêtir un double aspect :

•**Une légitimité surnaturelle** qui implique la reconnaissance de Jésus comme Roi, et le Père céleste comme principe de tout pouvoir. Cet aspect de la légitimité est révélé et demandé expressément dans la Bible par Dieu Lui-même.

•**Une légitimité naturelle** : l'institution politique la plus légitime est celle qui réalise le plus le bien commun (Saint Thomas identifie le bien commun à l'unité harmonieuse, la concorde entre les citoyens).

La quête de la légitimité naturelle résulte de l'observation et de l'étude de la nature humaine. Elle tient compte de données multiples, comme l'histoire du peuple, son tempérament, ses coutumes...

En résumé :

•**La reconnaissance de Dieu comme source de pouvoir relève de la légitimité surnaturelle,**

•**la désignation de l'autorité pour un bien commun relève de la légitimité naturelle.**

A ce propos, l'exemple de la constitution de l'Ancienne France (lois fondamentales du Royaume) est très significatif. D'une part, le roi reconnaît institutionnellement, lors du sacre, la souveraineté du Christ vrai Roi de France, ainsi que les lois de son Eglise. D'autre part, la constitution assure le bien commun, l'unité, en désignant clairement le monarque par sa naissance. En effet, en soustrayant la désignation de l'autorité du choix humain, elle épargne au peuple les luttes des factions, des partis pour la conquête du pouvoir.

Un autre exemple est celui de l'Eglise. Dans cette institution :

•le Pape reconnaît institutionnellement la souveraineté de Dieu et jure de préserver le dépôt de la foi (légitimité surnaturelle),

•le Pape est désigné par le conclave (légitimité naturelle).

Tel est le fonctionnement normal d'une société chrétienne. Malheureusement, à cause de la malice des hommes, il arrive que l'un des aspects de la légitimité, voire les deux, soient remis en question.

La disparition de l'institution ou sa destruction par l'autorité qu'elle désignait suscite de grands désordres et le désarroi des chrétiens désireux du bien commun.

Alors, deux tentations surviennent : chercher une solution purement humaine (naturalisme) ou attendre une intervention purement divine (providentialisme).

Dans tous les cas, c'est au moins l'un des deux aspects nécessaires de la légitimité qui est oublié.

2.Le naturalisme contre la légitimité surnaturelle :

2.1 Généralités sur le naturalisme.

Le naturalisme est une doctrine qui fait abstraction de la Révélation et qui prétend que les seules forces de la raison et de la nature suffisent pour conduire l'homme et la société à sa perfection.

Il procède d'une vision optimiste des capacités humaines à se sauver sans le secours de Dieu, parce qu'il ignore le péché originel.

C'est le règne de la raison souveraine, l'ère des " lumières " . On s'en prend à la légitimité surnaturelle : Dieu n'est plus à l'origine du pouvoir, le principe de la souveraineté est transféré à

l'homme. Mais il y a plusieurs façons d'ordonner la cité à l'homme, d'où la prolifération des idéologies, ces constructions purement intellectuelles en quête d'un système social dont le mécanisme suffirait par lui-même à assurer le bonheur.

Ainsi pour le libéralisme, la société trouve sa justification dans l'individu lui-même ; pour le socialisme c'est dans la classe prolétarienne ; pour le nationalisme, la nation a en elle-même sa propre finalité.

Par delà leurs oppositions apparentes, il est remarquable que toutes ces idéologies s'accordent à prôner un état laïc.

Est-il besoin de montrer combien cette vision est illusoire pour un chrétien ?

L'histoire fourmille de ces cités puissantes, orgueilleuses de leurs sciences et de leurs richesses qui disparaissent à tout jamais. Ainsi en va-t-il des civilisations païennes qui naissent, connaissent une apogée puis se perdent dans l'oubli (l'Egypte des pharaons, Babylone, Athènes, les grandes civilisations amérindiennes ...).

A l'inverse, la Bible nous conte l'histoire extraordinaire d'une toute petite nation de bergers qui a miraculeusement traversé les millénaires jusqu'à Jésus.

Comment expliquer ce prodige ?

Israël est né d'un pacte entre Abraham et Dieu. l'Ancien Testament n'est que le récit des bénédictions que Dieu accorde à son peuple quand celui-ci manifeste sa fidélité et s'humilie.

Mais le Livre Saint relate également toutes les trahisons d'Israël. Ses refus de la grâce de Dieu ont systématiquement amené les défaites, la servitude et l'exil, tant qu'il ne reconnaissait pas ses devoirs envers le Seigneur.

Ces exemples montrent bien que

seule la fidélité à Dieu permet aux cités d'échapper au cycle naturel de la vie et de la mort.

2.2 La tentation du naturalisme chez les catholiques.

Aujourd'hui, le naturalisme infecte toute la société : Dieu est chassé de la vie civile, des lois, des écoles, des médias, des spectacles. Il n'apparaît plus nulle part.

Dans ce climat hostile, le clergé moderniste, par manque de confiance en la puissance de Dieu, et par respect humain s'est laissé tenter. Choissant de plaire au monde, il a cherché à construire une unité, à rallier les esprits sur des notions floues et inconsistantes comme la paix, le partage, la tolérance, la démocratie, le dialogue avec les autres religions. C'est l'esprit d'Assise et du Mont Sinaï qui sont des tentatives d'union par des moyens humains. Le prosélytisme et l'esprit missionnaire sont proscrits. A la rigueur dans ces réunions, Jésus devient encombrant car trop peu œcuménique.

Ainsi, les paroles " intolérantes " du Christ sont cachées puis oubliées : " *si vous ne croyez pas que Moi Je suis (Dieu), vous mourrez dans vos péchés* " (Jean-8,24) ou " *Allez dans le monde entier et prêchez l'Evangile à toute créature. Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné.* " (1 Co 6, 9-10)

Pour justifier ces lâchetés, et s'attirer les faveurs du monde moderne, les pensées de philosophes non chrétiens sont sollicitées (Kant, Husserl, Mircéa Eliade...)

Dans l'ordre politique, beaucoup de traditionalistes sont contaminés : combien de nos amis, conscients de la nécessité d'agir pour la Cité, s'aventurent dans des partis politiques dont aucun ne reconnaît Dieu comme l'origine du pouvoir mais qui au contraire, placent le principe premier de la souveraineté dans la nation ?

Ils oublient la doctrine de l'Eglise que nous enseigne le Docteur

Angélique :

" L'homme est rendu débiteur à divers titres vis-à-vis d'autres personnes selon leurs diverses perfections et les différents bienfaits qu'il en a reçus. Dieu occupe la toute première place, étant pour nous le premier principe d'être et de gouvernement. Ce titre convient aussi secondairement à nos parents dont nous sommes nés et à notre patrie dans laquelle nous avons été élevés. Et donc après Dieu, l'homme est fortement débiteur à l'égard de ses parents et de sa patrie. " (Saint Thomas d'Aquin II II 101 1)

" Très bien, nous répondent-ils, mais soyons sérieux ! Nous sommes très peu nombreux ! Pour sauver le pays, la solution est de s'allier autour d'un programme politique commun avec les " têtes bien faites " même si elles sont antichrétiennes (solution purement humaine). Ensuite, quand la situation se sera assainie et que nous serons au pouvoir, nous restaurerons les valeurs chrétiennes "

Pensent-ils vraiment que leurs " amis " païens les laisseront faire, eux, la petite minorité dans leur parti ?

Incroyable ! En taisant la doctrine du Christ Roi, qu'ils jugent trop peu fédératrice, ils espèrent restaurer une cité chrétienne grâce à la démocratie ou grâce à une " bonne " dictature.

Dieu peut-Il trouver son compte dans leur petit calcul ? " *Celui qui rougira de Moi, Je rougirai de lui* ". Comment pourrait-Il aider ceux qui ont honte de Lui ? Pareille chose s'est-elle jamais rencontrée dans l'histoire ?

Cette démarche prend les choses à l'envers : la pérennité de notre pays qui est né du pacte de Tolbiac entre Dieu et Clovis, ne peut être assurée que par la proclamation par les chrétiens du principe premier : le Christ roi de France.

Mais sans doute ne sommes-nous pas encore tombés assez bas pour

avoir cette humilité...

3.Le providentialisme contre la légitimité naturelle :

3.1 Généralités sur le providentialisme.

Le providentialisme est une doctrine qui compte uniquement sur l'intervention divine pour résoudre le mal social et qui attend une sorte d'âge d'or.

Dans l'optique pessimiste du providentialisme, l'action humaine est inutile, la raison est suspecte, Dieu intervient miraculeusement sans aucun concours, sans aucun effort de l'homme.

En déconsidérant l'intelligence humaine, le providentialisme ignore cette part que Dieu laisse aux hommes dans la façon de s'organiser. Il néglige la science morale et la science politique qui en fait partie, sciences qui étudient la nature humaine et qui ont pour finalité de construire la cité en vue du bien commun.

Si le providentialiste a conscience de l'importance de la légitimité surnaturelle, il en accorde beaucoup moins à la légitimité naturelle. Il ne comprend pas que, **pour faire une bonne institution, de bons sentiments ne suffisent pas. Il faut aussi que son fonctionnement soit le plus conforme à la nature humaine, d'où l'absolue nécessité d'une autorité, d'une hiérarchie et de lois que l'on ne peut remettre en question sans créer un désordre grave.**

La forme de l'institution étant pour lui très secondaire, il la juge d'après la sainteté apparente de l'autorité et de la hiérarchie, au lieu de considérer la sainteté de l'institution elle-même dans le bien quelle procure par le fait même d'exister.

Voilà tout le problème : cette propension du providentialiste à juger ses supérieurs, à exiger leur perfection sous peine de ne plus les reconnaître.

L'histoire nous fournit de nombreux exemples de telles sécessions.

Au XIII^{ème} siècle, les Spirituels, ces franciscains disciples de Joachim de Flore, se démarquèrent de leur Ordre en prêchant l'arrivée d'une nouvelle ère chrétienne (l'ère de l'Esprit). Ce nouvel âge devait être marqué par l'exigence d'une pauvreté absolue de l'Eglise, la défense pour tout religieux, de tout Ordre, de posséder quoi que ce soit. Ce mouvement des Spirituels et de son tiers ordre, les Béguins, eut un retentissement considérable et il engendra une foule de sectes comme les Fraticelli et les Lollards qui poussèrent encore plus loin la logique de leurs principes.

Au XIV^{ème} siècle, au nom de la pauvreté, ils en étaient arrivés à prêcher le communisme, et même pour certains Fraticelli, la communauté des femmes. Les Lollards Jean Huss et Wicklef déclaraient illégitime toute autorité en état de péché mortel et le devoir pour les fidèles de détruire cette tyrannie d'autant plus odieuse qu'elle s'attaquait à Dieu même. N'importe qui pouvait donc remettre en cause sa hiérarchie et il devenait dans la pratique impossible de gouverner. C'était l'anarchie.

Il en résultat de graves troubles sociaux :

En Angleterre les Lollards massacrèrent de nombreux hommes d'Eglise, de loi et de finance.

Pendant tout le XV^{ème} siècle, l'Allemagne et surtout la Bohême fut ravagée par la guerre des Hussites

On retrouve le même état d'esprit au XVI^{ème} siècle avec Luther.

Ce prêtre orgueilleux qui ne supportait pas l'autorité déclarait que l'inconduite morale des prélats corrompait leur état. Par suite de cette confusion entre la personne et la fonction qu'elle occupe, l'institution Eglise devenait péché. En effet : ce sont des hommes pécheurs qui constituent sa hiérarchie, promulguent ses dogmes, canonisent ses saints. Par conséquent aucune institution ne peut servir d'intermédiaire entre

Dieu et les hommes. Dieu donne directement, arbitrairement, sa grâce à ceux qu'Il a choisis et indépendamment de leurs efforts et de leur volonté (c'est la prédestination). Plus besoin du magistère de l'Eglise, Dieu instruit par inspiration le lecteur de la Bible qui devient à lui-même sa propre autorité (c'est le libre examen). Ceci explique le pullulement des sectes protestantes qui sont autant de manières de comprendre l'Ecriture Sainte

Comme on faisait remarquer à Luther le caractère déraisonnable et fort peu réaliste de ses propos, il répondait : “ *la raison, c'est la putain du diable !* ” (M. Luther, *Propos de table*)

Reniant ses vœux, il se maria à une religieuse Catherine de Bora, et prêcha toute sa vie la révolte contre Rome.

En s'attaquant à la notion même d'institution, Luther introduisait un ferment de révolution qui allait toucher toutes les sociétés (civiles et religieuses). Et de fait, la Réforme protestante mit l'Europe à feu et à sang pendant plus d'un siècle.

3.2 La tentation providentialiste aujourd'hui.

Dans les temps de confusion que nous vivons, on rencontre souvent de ces personnes qui, au mépris des institutions, remettent en question toutes les hiérarchies, que celles-ci soient religieuses ou civiles. On est son propre pape et on attend que Dieu nous donne *ex-nihilo* un “ Grand Monarque ”.

En ce qui concerne ce dernier point doit-on rappeler qu'en France, l'institution monarchique possède des règles très précises qui désignent l'aîné de la Maison de France comme successeur légitime ?

Le Bon Dieu a Lui-même validé ces lois de succession lors de l'intervention miraculeuse de Sainte Jeanne d'Arc :

Pour sauver la France a-t-Il établi sur le trône un saint roi ? Non ! Il y

a placé le successeur que désignait l'institution : Charles VII, un personnage sans envergure tant du point de vue spirituel que temporel.

Il faut en conclure que l'institution monarchique française est bonne, que c'est faire la volonté de Dieu que de promouvoir ses lois et l'autorité qu'elle désigne.

Encore une fois, nous n'avons pas à choisir notre roi. **Attendre un autre roi que celui désigné par l'institution, c'est détruire l'institution elle-même car c'est violer ses lois.**

En effet : selon quelles règles désignerait-on ensuite son successeur ? Selon sa sainteté apparente ? Mais qui pourrait juger sérieusement de la sainteté de son semblable ? Si le choix du monarque est confié aux hommes, personne n'est d'accord, c'est la division, la guerre civile et le malheur assurés pour longtemps.

Attaquer ou ignorer l'institution, c'est commettre un péché grave contre la nature d'animal social que le Bon Dieu nous a donnée.

Certains providentialistes, les survivantistes, vous répondent alors qu'ils acceptent les Lois Fondamentales du Royaume, mais qu'actuellement le trône est vacant car le successeur légitime est le descendant de Louis XVII, le roi perdu.

Mais comment cela serait-il possible ? Dieu qui a Lui-même accredité les règles de désignation du monarque, pourrait-Il se contredire ensuite en ne les respectant plus ? Expliquons-nous : Si Louis XVII n'était pas mort, alors Charles X aurait été un usurpateur. Or ce dernier, après son sacre a guéri des écrouelles. D'autre part, n'oublions pas cette magnifique vision de Sainte Catherine Labouré à la veille de la révolution de 1830 : “ *Le jour de la Sainte Trinité, écrit-elle, Notre Seigneur m'apparut comme un Roi avec la croix sur la poitrine...* ” Puis la scène change : “ *Il m'a semblé que Notre Seigneur était*

dépouillé de tous ses ornements... C'est là que j'ai eu la pensée que le roi de la terre serait perdu et dépouillé de ses habits royaux. ”

Dans ces conditions, qui peut encore sérieusement affirmer que Charles X n'était pas le vrai lieutenant du Christ ?

Soulignons au passage l'extrême division des courants survivantistes qui soutiennent chacun leur propre "successeur" de Louis XVII.

Le providentialisme est vraiment un mal social terrible : nous avons vu à travers les exemples des Spirituels et du protestantisme comment par ses rêves théocratiques, il désorganise la Cité. Pour être commandé il exige la sainteté de l'autorité, il demande au Bon Dieu ce miracle permanent de faire disparaître le péché originel. En pratique, cela rend impossible l'exercice du gouvernement. Et après un premier temps d'anarchie, puisque personne n'est assez saint pour commander, on en arrive fatalement à un système démocratique, où chacun est en théorie son propre maître.

Psychologiquement, le providentialiste est porté à la paresse dans l'action : on le voit rarement dans un groupe de travail si ce n'est pour proclamer son défaitisme. Jamais il ne prend de responsabilité pour le bien commun, parce que "ça sert à rien ! Tout est perdu ! Seul Dieu peut encore quelque chose...". En fait, il refuse tout engagement dans une association car cela demande un effort de chaque instant, une foi, une persévérance et une acceptation des autres qui lui font peur.

Non ! Il attend le miracle. Pire ! Il l'exige, et en l'annonçant à qui veut l'entendre, il croit s'acquitter de ses devoirs envers la Cité. La superstition l'envahit ; à l'affût de toute sorte de prophéties, il voit des signes précurseurs partout. Par un orgueil démesuré, il finit par se persuader qu'il est dans la confiance divine quant à Ses desseins pour l'avenir.

Souvenons nous que pour mériter

Sa grâce, le Bon Dieu nous demande notre participation, notre effort, notre zèle à travailler pour le bien de nos semblables. Autrement dit, Il nous demande d'œuvrer selon nos moyens pour le bien commun, et par voie de conséquence, pour l'institution qui seule peut assurer durablement l'unité harmonieuse.

L'enseignement de la très légitimiste sainte Jeanne d'Arc est à ce sujet très explicite : " *Les hommes d'arme batailleront et Dieu donnera la victoire* ".

C'est à travers l'action humaine, surtout si le rapport de force Lui est défavorable que Dieu manifeste Sa toute puissance. C'est ce qu'illustrent fort bien les exemples de David contre Goliath et de la petite bergère lorraine contre les Anglais...

4.La solution légitimiste :

Naturalisme et providentialisme ne considèrent chacun qu'un aspect de la nature humaine. Le premier, optimiste, ne compte que sur le génie de l'homme en oubliant la grâce divine. Le second, pessimiste, ne compte que sur la Providence. Il oublie qu'on ne peut durablement jouir de la grâce divine et obtenir notre salut, sans manifester du zèle à travailler pour le bien de nos semblables. Or réaliser le bien commun, c'est travailler à l'organisation de la cité, à son unité, conformément à notre nature d'animal social et politique.

Le problème se complique quand l'autorité détruit l'institution qui l'a désignée.

Que ferions-nous par exemple, si le successeur légitime des Rois de France (désigné par les lois fondamentales du Royaume) instituait une monarchie constitutionnelle ?

Le légitimiste qui a bien compris sa doctrine donne une solution simple :

L'institution est un bien inestimable qui garantit le bien commun.

On ne peut remettre en question

l'autorité désignée par l'institution sans remettre en cause l'institution elle-même.

Donc on accepte l'autorité.

Mais on lui résiste, on la combat même, jusqu'au rétablissement de l'institution.

Par dessus tout, on prie pour elle, pour que Dieu l'éclaire.

Le cas de figure s'est d'ailleurs produit lors de l'avènement du protestant Henri IV :

Il était le successeur légitime mais ne pouvait pas monter sur le trône avant de se convertir au catholicisme. En effet, lors de la cérémonie du sacre le roi doit institutionnellement promettre de servir l'Eglise. En ces temps malheureux, le devoir du citoyen était de combattre le successeur tout en reconnaissant sa légitimité naturelle, et cela jusqu'à ce qu'il abjure. C'est ce qu'il advint. Mieux ! La Providence récompensa cette patience, cette fidélité de notre pays dans l'épreuve : A la mort d'Henri IV, Elle permit le règne de son fils, le très pieux Louis XIII qui consacra le royaume à la Sainte Vierge.

Cette attitude vaut aussi bien pour l'institution politique que pour l'institution religieuse. C'est tout le sens du combat de Mgr Lefebvre au sein de l'Eglise.

Une phrase résume parfaitement la doctrine légitimiste ; elle a été prononcée par Henri V Comte de Chambord, reprise par son successeur Alphonse II, puis récemment par Louis XX : " **Ma personne n'est rien, mon principe est tout** ".

Le message est donc clair :

Cessons de juger l'autorité, œuvrons pour l'institution et prions.

Alors Dieu nous donnera les grâces pour le reste car nous aurons fait notre devoir.

Faoudel

Le Sacré-Cœur et la France.

L'historien Yves Griffon, nous a adressé cet extrait d'une conférence de Monsieur Claude Mouton. Nous l'en remercions ainsi que Monsieur Mouton qui nous a autorisé à le publier dans ces colonnes.

Mais Louis XIV lui-même a-t-il eu le message ? Ici, faute de preuves formelles, certains estiment que non. Comme si notre Dieu faisait les choses à moitié ! D'abord par le Père de La Chaise, confesseur du Roi, et qui était en relation avec les Religieuses de la Visitation favorables au message, ensuite par la Reine d'Angleterre Marie-Béatrice d'Este, chassée par la révolution avec son mari Jacques II et à laquelle Louis XIV avait donné asile, Dieu n'avait-il pas établi deux canaux par lesquels le Roi de France pouvait être atteint ? En effet, Marie-Béatrice avait désiré dans sa jeunesse se faire religieuse de la Visitation. Ses relations constantes avec les Visitandines la mettaient à même d'en parler au Roi, Elle connaissait parfaitement le message de Sainte Marguerite-Marie, puisqu'en 1697, avec la Visitation d'Annecy, elle entreprenait une démarche auprès du Saint-Siège pour obtenir la Fête universelle du Sacré-Cœur.

Louis XIV va répudier la Montespan, (la créature), il va répudier les lois gallicanes, il va accorder, usant du "Privilège du Roi" le permis d'imprimer au livre du Père Croiset. Après la mort de la Reine Marie-Thérèse, son mariage secret avec Madame de Maintenon va le stabiliser. Sa lente évolution dura dix ans. Mais, sentant cela, les ennemis redoublèrent de vigilance. De leur côté, les Jésuites, qui combattaient pourtant le Jansénisme, mais qui avaient sans doute peur d'être accusés d'angélisme par leurs adversaires en portant crédit à un tel message récusèrent Sainte Marguerite-Marie, qui avait cependant

affirmé que leur Ordre avait été spécialement désigné par le Sacré-Cœur pour répandre sa dévotion dans le monde entier. Le Père Croiset fut blâmé par le Supérieur de l'Ordre, le R.P. Tyrse Gonzalez. Il fut arraché à ses Œuvres d'apostolat et mis en disgrâce. Les choses allèrent si loin que le Pape Clément XI, fort influencé, - alors que son prédécesseur Innocent XII, profitant de l'évolution du Roi, avait accordé en 1693 la fête du Sacré-Cœur pour tous les monastères de la Visitation - mit à l'index le livre du Père Croiset, le 11 mars 1704, sans tenir compte que Louis XIV l'avait approuvé ! Dans ces conditions, il faut admettre que, tout en ayant pleinement connaissance du message de 1689, Louis XIV n'avait pas le soutien adéquat du clergé pour le faire aboutir. Certes, il aurait pu agir souverainement, et les deuils et désastres qui s'abattirent sur la fin de son règne auraient dû lui donner le sursaut définitif nécessaire au salut, mais il lui a manqué un environnement religieux sain et uni. C'est pourquoi, à mon avis, la faute est collective, du pouvoir civil et du pouvoir religieux, Et c'est ce drame qui, plus que tout autre motif, va être la cause profonde de la Révolution française, tandis que le Sacré-Cœur, lui, malgré cela et tous les refus, poursuivra irrésistiblement sa marche.

Il fallut attendre 1887¹ pour que le Pape Léon XIII, le 24 août, retire de l'Index le livre du Père Croiset. Mais alors, évidemment, le Père Croiset était mort, et Louis XIV aussi, depuis longtemps...

Claude Mouton

1. C'est à dire après la mort d'Henri V, comte de Chambord le 24 août 1883. (note d'Yves Griffon)

Catholicisme traditionnel et tradition

Pour ce qui regarde le lien nécessaire existant entre le catholicisme traditionnel et la tradition légitimiste, nous nous heurtons d'emblée à une énigme. Nombreux sont les "traditionalistes" qui demeurent éloignés du légitimisme politique et plus nombreux encore, sans doute, les tenants des principes de l'antique monarchie française qui acceptent, sans difficulté apparente, les thèses progressistes qui dominent dans l'Eglise depuis le dernier concile. On pourrait appeler cela un double orléanisme.

Ce constat, peu réjouissant, nous permettra ensuite de constater combien, en fait, s'avère étroite la convergence existant entre le catholicisme traditionnel, aujourd'hui si minoritaire dans notre pays et la pensée légitimiste qui, grâce à Dieu, reprend vigueur peu à peu après un siècle d'effacement.

On donne habituellement le nom d'orléanisme à l'idéologie bourgeoise qui, de 1830 à 1848, tenta de réaliser la synthèse entre certaines valeurs héritées de l'Ancien Régime et les idéaux révolutionnaires de 1789. Les hommes influents du moment tentaient ainsi d'associer l'ordre, si nécessaire à la stabilité des affaires, au libéralisme, de marier la philosophie des Lumières avec la monarchie laïcisée et d'ouvrir, pour l'avenir, la porte à la démocratie représentative. Cette conception de

1. L'expression "catholicisme traditionnel" (nos adversaires diraient "intégriste") n'est en rien satisfaisante. On est catholique ou on ne l'est pas, tout autre qualificatif est superflu. Cependant, devant la confusion actuelle des esprits, cette précision m'a paru nécessaire. On pourrait dire la même chose des termes "tradition légitimiste". Qui aurait avancé le mot de légitimiste avant 1789 ? Celui de monarchie suffisait. Il exprimait aussi la tradition et la légitimité.

la société française, qui inspira nombre de responsables ultérieurs, a donné le jour à toutes les contradictions que nous devons supporter aujourd'hui.

Actuellement, la première forme d'orléanisme à considérer est celle que pratiquent, sans trop se poser de questions, les traditionalistes non légitimistes. Dans le combat religieux imposé par le courant moderniste, ils se montrent capables de réagir. Ils sont de bons et courageux contre-révolutionnaires soucieux de défendre l'héritage reçu au prix de beaucoup de sacrifices.

Cependant, pour la vie de la Cité, ils donnent, comme tout le monde, dans le système démocratique, tentant seulement de soutenir par leur vote le parti qu'ils estiment le moins éloigné de leurs convictions personnelles. Ils oublient, ou feignent d'ignorer, que les dés sont pipés. Tous ceux qui sollicitent les suffrages des français adhèrent aux principes de 1789 et souscrivent, pour les plus modérés aux thèses orléanistes. Il est significatif que cette étiquette née sous la Monarchie de Juillet soit donnée à des personnalités telles que Poincaré, Antoine Pinay ou Valéry Giscard d'Estaing.

La seconde forme de cet orléanisme pitoyable touche les légitimistes attachés sincèrement à tout ce qui représente la branche aînée des Bourbons mais qui abandonnent cette scrupuleuse fidélité lorsqu'il s'agit de religion. Ils se veulent les gardiens de la tradition monarchique sans montrer la même sourcilieuse soif d'orthodoxie pour le royaume de Dieu. Ils ont, bon gré mal gré, accepté les idées libérales et progressistes mises au jour depuis le second concile du Vatican. Les changements intervenus dans l'Eglise depuis plus de trois décennies sont reçus d'autant mieux qu'ils sont présentés par leurs zéloteurs comme s'inscrivant dans une supposée continuité baptisée pour les besoins de la cause *tradition vivante*. Il s'agit pourtant d'un

phénomène de rupture avec la doctrine révélée, avec le fallacieux espoir de se concilier les bonnes grâces d'un monde né de la Révolution.

On peut, à bon droit, s'étonner de l'illogisme de ces attitudes. Ceci d'autant plus que chacun en son domaine, l'Eglise et la Monarchie, se sont appuyées sur les mêmes principes trouvant leur source dans une Foi partagée.

Les dogmes qui constituent le corps de doctrine du christianisme sont l'expression fidèle de la Révélation achevée à la mort du dernier apôtre. Sans faillir, le Magistère ne peut rien changer à ces vérités, ayant seulement le pouvoir de déclarer que telle ou telle croyance fait ou non partie du dépôt de la Foi. Nous rejoignons là l'expression si souvent répétée de S.E. Mgr Marcel Lefebvre : " *J'ai transmis ce que j'ai reçu* ". On pourra objecter que ce point fondamental n'est pas l'apanage exclusif des traditionalistes et que l'intangibilité des dogmes n'est pas remise en cause par les autorités romaines. C'est vrai, pas officiellement, mais beaucoup de déclarations et de pratiques tendent à relativiser la Révélation et à mettre en doute son caractère immuable. Par exemple, pour ne pas entrer dans un trop long débat, des exégètes et des savants, non désavoués par le Magistère, jettent le discrédit sur les Evangiles, mettant en doute leur historicité et ravalant beaucoup des faits qui y sont relatés au rang des mythes et des légendes. D'une manière générale, les dogmes tendent à n'être plus que de vagues références éthiques et laissent peu à peu place à l'expérience personnelle. Il n'est pas innocent de constater que contrairement à tous les conciles antérieurs, le Concile Vatican II s'est voulu uniquement pastoral et non dogmatique.

Les traditionalistes, quant à eux, refusant de cautionner des thèses hasardeuses, préfèrent faire crédit à la sagesse et à la prudence consacrées par les siècles. A la suite de saint Vincent de Lérins

(VI^{ème} siècle), au milieu de la confusion actuelle, ils s'en tiennent " *à ce qui a été cru partout, toujours et par tous* ". Ce canon, avec les limites précisées par l'auteur lui-même, ne prive pas les fidèles des perfectionnements, précisions et affermisses jugés utiles par l'Eglise lorsqu'elle entend agir " *dans la fidélité sage à l'égard des doctrines anciennes* ".

De même, malgré ce que l'on a pu en dire, il ne s'agit pas de confondre la conservation des dogmes et le maintien de certaines formes nées de l'Histoire et que l'Histoire emportera avec elle. Cependant, nul n'ignore combien la forme est étroitement liée au fond. Il est difficile de transmettre sans la trahir une vérité venue du fond des âges en utilisant délibérément un langage nouveau. Changer ostensiblement les mots et les gestes, qu'on le veuille ou non, exprime autre chose.

Au plan de la conception du pouvoir, l'Eglise a toujours affirmé qu'il venait de Dieu. Selon la parole du Pape Léon XIII : " *Quiconque a le droit de commander ne tient ce droit que de Dieu* ". Ceci ne préjuge en rien du choix du titulaire du pouvoir " *mais si ce choix désigne le gouvernement, il ne lui confère pas l'autorité de gouverner, il désigne la personne qui en sera investi* ". Ce précepte ne paraît pas s'imposer avec autant de force à la Rome d'aujourd'hui qui a fait le choix de la démocratie considérée comme seul régime acceptable, et ce au nom de la dignité de l'homme.

Or, que cela plaise ou déplaise, la forme démocratique de gouvernement, telle qu'elle est admise dans une société qui ne se réfère plus à Dieu, postule la souveraineté populaire. C'est admettre explicitement que c'est l'élection qui, par le biais d'un mandat, investit l'élu de l'autorité nécessaire à sa mission.

De tous les régimes politiques, c'est la monarchie légitime qui s'accorde le mieux avec les principes catholiques. Il n'y a là

rien de surprenant puisque les Rois de l'Ancienne France partageaient avec le Souverain Pontife une même vision du monde et de la destinée humaine. Saint Thomas d'Aquin dit très clairement : *" Il est du devoir du prince de procurer au peuple qu'il gouverne un genre de vie qui soit capable de le conduire à la vie éternelle "*. C'est pourquoi, le souffle chrétien court, malgré les faiblesses inévitables, tout au long de l'Histoire de l'Ancien Régime et spécialement dans ses Lois Fondamentales.

Certes, pour la Monarchie française, il ne peut s'agir d'immutabilité constitutionnelle car les dites Lois Fondamentales ne bénéficient pas de la Révélation divine. On peut cependant avancer à leur sujet l'idée de permanence. Elles ne tirent pas leur force directement de la puissance céleste, nées d'un législateur inspiré. Selon le mot du prince Sixte de Bourbon-Parme, elles sont tout à la fois : *" une coutume, une tradition, une expérience méthodiquement acquise "*. Rien ne s'y trouve improvisé et les siècles ont consacré la solidité de l'édifice. Certes, avec le temps, le gouvernement royal a changé sur plusieurs points mais rien d'essentiel n'a été modifié. C'est ainsi que l'obligation d'avoir un roi catholique a toujours été maintenue, envers et contre tout. Pour ce qui touche à une éventuelle origine divine du pouvoir royal, malgré, à certains moments, la tentation de l'absolutisme, les souverains français s'en sont toujours tenus aux principes catholiques. Notons ici que, parmi les autres royaumes, la France d'Ancien Régime avait une place particulière, celle d'une monarchie confessionnelle étroitement liée à la Religion.

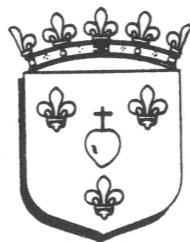
Ce statut s'est élaboré peu à peu après le baptême de Clovis

faisant du roi un souverain à part et de la France la fille aînée de l'Eglise. Les oppositions qui se sont faites jour en 1996 pour le 1.500^{ème} anniversaire de cet événement montrent à l'évidence qu'adversaires et partisans s'accordent sur l'importance du geste de saint Rémi. Depuis ce temps, le monarque français est sacré. Il devient un personnage quasi ecclésiastique, un *" évêque du dehors "* titulaire d'une sorte de sacerdoce. Certes, l'onction de Reims n'est pas un sacrement mais un signe voulu par l'Eglise qui fait du roi le lieutenant de Dieu.

Tout logiquement, cette situation, comparable à nulle autre sous le ciel accorde au clergé une place éminente. Il constitue dans la société ordonnée d'alors, le premier Ordre. De même, dans ses rapports avec Rome le souverain se voit obligé, tout naturellement, de soutenir les droits de l'Eglise et de favoriser dans ses Etats le développement de la foi catholique.

Ces quelques éléments permettent, nous l'espérons, de montrer l'union étroite existant entre la doctrine irréfutable de l'Eglise et la Monarchie légitime. C'est, sans doute, l'unique exemple d'une si juste adéquation entre les vues de pouvoir temporel et celles du pouvoir spirituel. Comme le déclarait Mgr le Comte de Chambord en 1878 ; *" Il faut pour que la France soit sauvée, que Dieu y rentre en maître pour que j'y puisse régner en roi "*.

Pierre Valancony



Chateaubriand.

Chateaubriand est un personnage tout à la fois connu et méconnu : en témoigne l'admiration dont il est l'objet de la part des royalistes légitimistes ou non. Il passe, dans beaucoup d'esprits, pour avoir été un grand défenseur de la monarchie très-chrétienne, alors qu'il fut exactement le contraire : *"Race de naufrageurs et de faiseurs d'épaves, oiseau rapace et solitaire, amateur de charnier...On le fêterait en sabots, affublé de la carmagnole et cocarde au bonnet"*¹, écrivait de lui Charles Maurras il y aura bientôt cent ans.

Que lui reprochait-il donc ? Tout simplement d'être romantique, c'est-à-dire d'accorder la première place aux sentiments. Et, en cela, il est le digne héritier du XVIII^e siècle des Lumières, celui de la philosophie matérialiste (ou sentimentale). Son **Génie du Christianisme**, que Maurras qualifie de *"pantolonnades théologiques"*, n'est que du rousseauisme religieux, une religion sentimentale à l'image de celle que l'on peut retrouver chez Madame de Staël. Mais ce n'est pas là son seul emprunt au XVIII^e siècle, tant s'en faut. Son goût pour un Moyen-Âge idéalisé est également, aussi paradoxal que cela puisse paraître, hérité du XVIII^e : *"On ignore assez généralement que cette fin du siècle de Voltaire vit le Moyen-Âge en grande vogue. Le style troubadour en est né. L'Arsenal étant alors le lieu d'où partaient ces inspirations...C'est d'elles qu'allait paraître nourri le triste Génie du Christianisme"*², écrivait Louis Dimier, poursuivant : *"Quelques-uns se font de ces siècles du Moyen-Âge l'idée d'une sorte de Bétique (...) féodale et chevaleresque, d'une Bétique de style troubadour, dont la salle des Croisades de Versailles figure assez bien l'expression"*.

Or cette idéalisation du Moyen-Âge au XVIII^e siècle n'était pas innocente : les philosophes des Lumières, et plus

1. Œuvres capitales. Charles Maurras, t. II, Flammarion, 26 rue Racine, Paris, 1954, p. 67.

2. Les préjugés ennemis de l'histoire de France. Louis Dimier, Nouvelle Librairie Nationale, 11 rue de Médicis, Paris, MCMXVII, p. 190-191.

particulièrement les parlementaires, nouvelle féodalité oligarchique, avaient recherché dans le haut Moyen-Âge la justification de leur opposition au pouvoir royal très-chrétien : il fallait revenir à la monarchie tempérée des temps carolingiens, celle des plaids, remplacée par la monarchie absolue depuis le XVI^e siècle. Cette fiction intellectuelle, relayée par la haute noblesse (Boulainvilliers, Saint-Simon, Conti, Orléans...) était destinée à usurper le pouvoir du roi au profit des oligarques des parlements. C'est dans cet idéal de guerre à l'absolutisme, de retour à la monarchie tempérée par la division des pouvoirs, etc. que Lafayette, Malesherbe et bien d'autres produisirent 1789.

Singulièrement, les catholiques du XIX^e siècle, Chateaubriand en tête, reprirent à leur compte ces divagations issues en droite ligne de la philosophie matérialiste des Lumières : tels, par exemple, Montlosier, Coquille, Veillot, Ozanam, Léon Gautier, Sepet, Lecoy de la Marche. Comme l'écrit Louis Dimier : *"Ils se rattachent à l'école plus ancienne qui fleurit vers 1830 à l'ombre du catholicisme romantique, autour de Gerbet et de Montalembert..."*³

Mais revenons à Chateaubriand. Quels furent les fruits de son sentimentalisme romantique épris de Moyen-Âge ? Pour ce qui regarde la littérature, notre Don Quichotte part en guerre contre la mythologie revenue en force dans la poésie avec les auteurs du XVI^e siècle. Il veut revenir à une littérature chrétienne, telle qu'il imagine celle du Moyen-Âge. C'est dans cet esprit qu'il écrit **Les Martyrs**, censé être une épopée homérique chrétienne, mais où, en fait, le grotesque le dispute au blasphème, ainsi cette description du Paradis au Livre III : *"Là règnent suspendues des galeries de saphirs et de diamants faiblement*

*imitées par le génie de l'homme dans les jardins de Babylone ; là s'élèvent des arcs de triomphe formés des plus brillantes étoiles ; là s'enchaînent des portiques de soleils... Des tabernacles de Marie on passe au sanctuaire du Sauveur des hommes, Il est assis à une table mystique... Le Père habite au fond des abîmes de la vie. Là s'accomplit le mystère de la Trinité"*⁴. Arrêtons ici le massacre. A ce grotesque troubadour chrétien enfanté par les Lumières, nous préférons Boileau défendant l'utilisation de la mythologie dans la poésie :

"De vos fictions le mélange coupable

Même à ses vérités donne l'air de la fable...

De la foi d'un chrétien les mystères terribles

D'ornements égayés ne sont pas susceptibles."

Mais ce n'est là qu'un aspect minime des ravages que peut produire le sentimentalisme dans l'intelligence. Toute la vie politique de Chateaubriand fut transcendée par les idéaux matérialistes des Lumières. Il reprendra aux parlementaires du XVIII^e siècle leur discours politique, toujours au nom d'un Moyen-Âge de rêve. Il aurait pu faire siennes ces paroles de Madame de Staël : *"Chez nous, c'est la liberté qui est ancienne, et le despotisme qui est nouveau"*, parole qui synthétise en une seule phrase le mensonge des oligarques du XVIII^e siècle, prétendant s'opposer à la monarchie absolue pour revenir à la monarchie tempérée des temps anciens, quand il ne s'agissait que d'usurper le pouvoir pour substituer au bien commun scolastique le bien commun matérialiste des Lumières, celui-là même qui sera exprimé dans la fameuse Déclaration des Droits de l'homme. Ainsi, Chateaubriand pouvait-il écrire sans sourciller, dans une

déclaration qui sera signée par deux cent députés avant d'être apportée au roi : *"Nous adoptons entièrement les principes de la charte constitutionnelle, la division des pouvoirs qu'elle a établie, nous en maintiendrons l'esprit et nous entrons dans les conséquences de ce système comme le remplacement le plus raisonnable des anciennes libertés et franchises."*⁵ Il se fait ici directement l'héritier des Lafayette, Malesherbe, et Cie, qui firent 1789. La charte de 1815 n'avait en rien établie la division des pouvoirs. Elle n'était pas constitutionnelle, puisque le pouvoir de Louis XVIII lui était antérieur et que ce dernier gardait toute latitude pour en suspendre l'application. Enfin, ce parlementarisme naissant n'avait aucun rapport, bien au contraire – et l'histoire de la Restauration l'illustrera malheureusement – avec les anciennes libertés et franchises. Ces erreurs et ces mensonges de Chateaubriand, qu'il appelle lui-même "système" dont il défend "l'esprit", c'est très précisément la copie conforme des discours des parlementaires du XVIII^e siècle qui voulurent remplacer le bien commun scolastique par un bien commun matérialiste. Or l'adoption d'institutions issues du matérialisme des Lumières (celle de la Charte : à savoir une Chambre élue par suffrage populaire) ne pouvait que produire un bien commun matérialiste pour lequel elles avaient été élaborées au XVIII^e siècle, en vertu de ce principe fondamental énoncé par saint Thomas : *"En toutes choses qui ne naissent pas au hasard, la forme est nécessairement la fin de l'action"*. La forme institutionnelle des Lumières produisait la fin des Lumières, le bien commun matérialiste. Toute l'histoire de la Restauration relève de ce paradoxe : voir simultanément, au plus haut niveau dans l'Etat, un monarque très-chrétien ne tenant

3. Id. p. 182-189.

4. Id. p. 220-221.

5. *Révolution et Contre-Révolution au XIX^e siècle*. Stéphane Rials, DUC/Albatros, Paris, 1987, p. 90-92.

son pouvoir que de Dieu seul, et une assemblée issue du peuple selon l'idéologie des Lumières. Il y aura ainsi, simultanément, réalisation du bien commun scolastique (progression des vocations, multiplication des écoles chrétiennes...) et réalisation du bien commun matérialiste (expulsion des Jésuites...). Seulement, s'il est vrai que les royalistes réagissent contre les effets de ces institutions issues des Lumières (anticléricalisme de la presse), ils se révèlent incapables d'en détruire la cause elle-même (à savoir la Charte de 1815), précisément parce qu'à la suite de Chateaubriand, ils ont adopté la dialectique du sentiment, celle des Lumières, matérialiste, dialectique qui leur fait chérir la cause des maux dont ils souffrent : ce parlementarisme qu'avaient avant eux défendu les oligarques du XVIII^e siècle au nom d'un prétendu retour à une monarchie tempérée du Moyen-Âge soi-disant détruite par l'absolutisme renaissant depuis le XVI^e siècle.

C'est cet aveuglement qui permettra 1830. Et Charles Maurras pouvait écrire : *"Amis et adversaires du romantisme tombent d'accord sur son identité profonde avec la Révolution. Romantisme et Révolution ressemblent à des tiges, distinctes en apparence, qui sortent de la même racine. Le mouvement d'idées, ou plutôt d'imaginaires, qui jalonnent les dates de 1750 – 1830 – 1848 – 1898, est une chose qui se tient ou se soutient, dans toutes les provinces de l'activité et du rêve : morale, politique, poésie, histoire, philosophie, religion..."*⁶. Chateaubriand est un révolutionnaire "on le fêterait en

sabots". N'est-il pas allé jusqu'à affirmer que la liberté de la presse avait été "presque l'unique affaire de sa vie" ? A. Maurel écrit ainsi : *"La liberté, il la proclamait seule féconde"* et Charles Maurras de commenter : *"Il fut en effet toute sa vie un libéral, ou ce qui revient au même un anarchiste"*. Car c'est bien la presse qui produira 1830.

Que l'on ne nous objecte pas l'attitude de Chateaubriand envers la duchesse de Berry comme un gage d'héroïsme royaliste salutaire. Son attitude à ce moment est absurde : Chateaubriand n'est plus royaliste ; l'a-t-il jamais été ? Il affirme lui-même dans ces vers :

*"Je hais le pharaon que l'éclat environne,
Mais qu'il tombe, à l'instant j'honore sa couronne,
Il devient à mes yeux roi par l'adversité,
Des pleurs je reconnais l'auguste autorité.
Courtisan du malheur, flatteur de l'infortune,
Telle est de mon esprit la pente peu commune :
Je m'attache au mortel que mon bras a perdu..."*⁷

"Race de naufrageur et faiseur d'épaves..." écrivait Maurras.

Et comme si cela n'était pas assez clair, le romantique écrit également : *"Si j'avais été gouverneur du prince, je me serais efforcé de gagner sa confiance. Que s'il eût recouvré sa couronne, je ne lui aurais conseillé de la porter que pour la déposer au temps venu. J'eusse voulu voir les Capet disparaître d'une façon digne de leur grandeur (...) quel beau jour que celui-là où (...) mon élève eût dit à la nation solennellement convoquée :*

'Français, votre éducation est finie avec la mienne (...) je descends du trône' ". Voilà donc notre troubadour qui s'avoue tout à la fois démocrate et royaliste. Marc Sangnier n'eût pas désavoué ces paroles du grand romantique (si tant est qu'un romantique puisse être grand). S. Rials voit juste quand il écrit *"Le romantisme politique nous semble plus précisément s'épanouir en trois directions étroitement complémentaires : la sensibilité royaliste est irrationaliste, providentialiste et nostalgique"*⁸.

Chateaubriand est l'archétype et le précurseur de ces catholiques du XIX^e siècle, anciens monarchistes et nouveaux démocrates, entraînés par leur romantisme dans les "mouvements d'imaginaires" de 1830, 1848..., incapables de raisonner leur attitude politique, de procéder par induction (qui est la méthode de la politique : partir des faits pour arriver aux lois), entraînés par leurs sentiments à la remorque de la Révolution (cf. L. Veillot), lui empruntant même son analyse historique. Même ceux qui restèrent royalistes ne guérèrent pas de la lèpre romantique : un La Tour du Pin, dans son œuvre magistrale, **Vers un Ordre social chrétien**, est encore épris de ces institutions viciées établies par la charte de 1815, issues de la philosophie matérialiste des Lumières.⁹

Nous terminerons avec Maurras : *"Il est donc lamentable que des monarchistes puissent écrire le nom de Chateaubriand auprès de ceux de Maistre et de Bonald"*.

Gédéon

6. Charles Maurras, op. cit. p. 31.

7. Cité par S. Rials, op. cit. p. 229.

8. S. Rials, op. cit. p. 220 - 221 - 225 - 228.

9. Vers un ordre social chrétien - Jalons de route: marquis de la Tour du Pin, 6^e éd. Beauchesne et fils, 17 rue de Rennes, Paris, 1942. Cf. notamment p. 148 § 2, et p. 426, 427, 432.



Voici 900 ans !

Il y aura 900 ans le 15 juillet prochain, les armées croisées délivraient Jérusalem, berceau de la Chrétienté, de l'oppression musulmane. Au fil des ans, cette domination était devenue de plus en plus pesante et de plus en plus sanglante. L'Europe elle-même était menacée. Un grand Pape devait prendre les mesures qui s'imposaient pour le bien de la Chrétienté dans son ensemble, mesures qui devaient la protéger pendant des siècles.

Le 27 novembre 1095, dixième jour du Concile de Clermont, ce Français, Eudes de Châtillon, qui avait reçu la tiare sous le nom d'Urbain II, allait lancer la Première Croisade. Il était né vers 1035 d'une famille de chevalerie champenoise, avait fait ses études à l'école de Saint Bruno à Reims, diocèse dont il devint archidiacre, avant de prendre l'habit monastique à Cluny. Grand prieur sous l'abbatiate de Saint Hugues, il fut transféré à Rome et devint Cardinal.

Le Bienheureux Urbain II se souvenait à n'en pas douter de son compatriote Eble de Roucy, parti avec d'autres chevaliers français combattre le Sarrasin en Aragon en 1064. Il n'ignorait pas non plus comment son prédécesseur, Saint Grégoire VII, avait lui-même organisé et béni une expédition militaire en Espagne avec la chevalerie du Midi de la France en 1089. La "Reconquista" avait déjà, depuis plus de trois siècles, préfiguré les croisades, avec la bienveillante protection et les encouragements des successeurs de Pierre.

L'Islam avait surgi 400 ans plus tôt des sables de l'Arabie et avait depuis conquis près de la moitié de l'Empire Romain sur le pourtour sud de la Méditerranée, de la Syrie à la Péninsule ibérique. Passant le détroit de Gibraltar en 711, les disciples de Mahomet poussaient

une pointe jusqu'à Poitiers en 732. Il faudra près de huit siècles, jusqu'à la prise de Grenade en 1492, pour les refouler en Afrique. Les Saints Lieux où avait vécu le Christ étaient eux-mêmes occupés et les pèlerins qui s'y risquaient, maltraités ou occis.

Les Empereurs Romains d'Orient avaient bien tenté de restaurer leur autorité dans ces régions, mais sans succès. En 969, la ville d'Antioche avait été rendue aux Chrétiens et, en 975, l'Empereur Jean Tzimiscès, avait assiégé Damas avec ses légions "romaines". Il avait atteint la Galilée, épargné les habitants de Nazareth en souvenir de Notre Dame, et ses soldats étaient allés en pèlerins au Mont Thabor. Pourtant, il devait s'éteindre sans avoir pu délivrer la Ville Sainte. Et les persécutions avaient redoublé.

Les Arabes et les Perses, anciens maîtres de l'Islam, s'étaient finalement amollis dans le luxe de leur civilisation. Mais les Turcs, race militaire venue des steppes d'Asie centrale, avaient pris Bagdad en 1055 et imposé leur chef comme sultan au calife. Sous leur impulsion le Croissant allait reprendre ses conquêtes paralysées depuis deux siècles. Ce fut pour commencer le territoire de l'antique chrétienté d'Arménie. L'Empereur Romain Diogène subit lui-même la tragique défaite de Malazgerd avec 100 000 de ses hommes en 1071. Ce fut un autre tournant dans l'Histoire. En 1078, l'un des nombreux prétendants au trône de Byzance, commit le crime d'appeler les Turcs à son aide et de les installer à Nicée. Trois ans plus tard, ceux-ci en chassaient les Chrétiens et fondaient ce qu'on appelle aujourd'hui la Turquie. A la même époque, d'autres Turcs prenaient Jérusalem à l'Egypte et Antioche à Constantinople.

L'Empire Romain d'Orient était sur le point de succomber et le Turc

prêt à traverser le Détroit de Saint Georges, ainsi qu'on le nommait alors, pour envahir l'Europe. La foule répondit avec enthousiasme au Pontife, au cri de "Deus lo vult !" L'institution de la Croisade était née. Le moment était on ne peut plus opportun : le grand Mélik Châh était mort trois ans plus tôt, et ses fils, neveux et cousins se déchiraient son empire comme l'avaient fait les descendants de Charlemagne.

Quatre groupes de pèlerins armés (qui ignoraient qu'on les appellerait un jour les Croisés) partirent donc, par terre, mais aussi par mer, après que les dizaines de milliers de pauvres et de malandrins de la Croisade populaire de Pierre l'Ermite et Gautier sans Avoir aient pillé l'Europe centrale et se soient fait massacrer en Asie mineure. L'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, fut nommé légat et chef de la Croisade. La première armée était dirigée par Raymond de Saint Gilles, comte de Toulouse, qui avait déjà combattu l'Infidèle en Espagne.

La seconde était formée par les Normands de Sicile, royaume conquis sur les Maures : Robert Guiscard avait chassé le dernier Sarrasin de Palerme en 1072, et, avec son fils Bohémond, il avait également combattu l'Empereur hérétique de Constantinople dans la Péninsule grecque. Bohémond se croisait. Le troisième corps était constitué par les flottes des villes de Gênes, Pise et Venise, qui transporterait une partie de l'intendance et empêcheraient les ports ennemis de recevoir du secours du côté de la Méditerranée. Soutenus par les Génois, les Pisans avaient expulsé les Musulmans de Sardaigne en 1015, et, à la demande du Pape Victor III, leurs escadres avaient fait voile vers Tunis et y avaient délivré une multitude de Chrétiens captifs.

Enfin, les chevaliers d'Europe septentrionale formaient le quatrième ost, avec Hugues de Vermandois, frère du roi de France ; Robert, duc de Normandie, fils aîné de Guillaume le Conquérant ; Robert II, comte de Flandre ; Baudouin, comte de Boulogne, et son frère aîné, duc de Basse Lorraine (ou Basse Lotharingie, région du Brabant) : Godefroy de Bouillon.

L'entreprise fut longue et mouvementée : difficultés avec le roi de Hongrie et le Basileus ; embuscades et batailles avec les Turcs en Asie mineure ; puis conquête des futurs comtés d'Edesse et de Tripoli, principauté d'Antioche, et royaumes de Petite Arménie et de Jérusalem. Heureusement pour les Francs - ainsi qu'on appelait les Occidentaux en général depuis le temps de Charlemagne : Gesta Dei per Francos ! - les Musulmans égyptiens, qui combattaient les Turcs, leur avaient repris Jérusalem le 26 août 1098. Ces guerres intestines favorisèrent l'Ost chrétien.

Alors qu'il quittait Bethléem, Tancrede, neveu de Bohémond, rencontra Gaston de Béarn, qui, avec une trentaine de chevaliers, venait de reconnaître les abords de Jérusalem. Le mardi 7 juin, tous les croisés purent voir les dômes de la Cité Sainte. Quand ils les aperçurent, ils ne purent retenir leurs larmes et, se jetant à genoux, ils rendirent grâce à Dieu de leur avoir permis, après trois années de tribulations et de combats, d'atteindre le terme de leur pèlerinage. Chacun des chefs croisés prit sa part du siège : Robert de Normandie jouxterait la Porte St Etienne (aujourd'hui Porte de Damas) au nord-est de la ville, Robert de Flandre se tiendrait à hauteur de Notre Dame de France, Godefroy et Tancrede feraient face à la Porte de Gaffa et à la citadelle, alors appelée "Tour de David", et Raymond camperait sur le Mont Sion, vers le Sud.

L'air était brûlant et l'eau se faisait rare. Heureusement, une escadre Génoise arrivait en rade de Gaffa, chargée de vivres et d'équipement. Guillaume de Sabran se mit en rapport avec elle et organisa la construction d'échelles géantes et de tours mobiles en bois. Dans la nuit du 9 au 10 juillet, Godefroy, Robert de Flandre et Robert de Normandie installaient leurs machines de guerre de la Porte de Damas au Cédron. Le 14 juillet, l'assaut fut donné, d'abord sans succès. Le lendemain à l'aube, l'attaque reprit. Godefroy, et son jeune frère Eustache de Boulogne, parvinrent à déplacer leur tour de bois jusqu'aux murailles. Elle était couverte de peaux de bêtes fraîchement écorchées, à titre de protection contre le feu. Vers midi, ils réussirent à jeter une passerelle entre leur tour et l'enceinte de la ville. Godefroy s'y précipita avec Eustache et deux chevaliers de Tournai. Au même moment, les grandes échelles des assaillants s'abattirent de toutes parts sur les murs de Jérusalem. Les Sarrasins s'enfuirent vers la Mosquée El Aqsa, le "Temple de Salomon", où ils se retranchèrent.

Tancrede et Gaston marchèrent alors vers la toute proche Mosquée d'Omar. La foule demanda merci, ce que Tancrede lui accorda, lui donnant même, dans un geste chevaleresque, sa propre bannière comme garantie. Malheureusement, le lendemain de nouveaux venus les égorgèrent, à la grande fureur du Prince normand, outragé par l'affront fait à sa bannière et à sa parole librement donnée. Ce n'est que dans l'après-midi que Raymond réussit à s'emparer du Sud de la Cité. Il se dirigea immédiatement vers la Tour de David, que son gouverneur lui livra contre la promesse de pouvoir se retirer librement. Le comte de Toulouse la lui concéda et fit même accompagner par une escorte l'Emir et sa garnison jusqu'à Ascalon. Ces exemples de comportement chevaleresque ne furent pas suivis

partout. A vrai dire, le Temple de Salomon et la ville furent inondés de sang.

Le soir même, les croisés montèrent au Saint Sépulcre. "Ils lavèrent leurs mains et leurs pieds, quittèrent leurs vêtements ensanglantés pour des robes neuves, et, nus pieds, se rendirent aux Lieux Saints." La fureur du combat était tombée. Après trois années d'épreuves et de périls, rien ne subsistait chez ces hommes rudes qu'une immense ferveur. Ils se pressaient en versant des larmes le long de la Via dolorosa et "baisaient doucement la place où le Sauveur du monde avait posé ses pas". Les Chrétiens indigènes, qui s'étaient portés en procession à leur rencontre, les introduisirent parmi les hymnes d'action de grâces. Là, tous se jetèrent la face contre terre, les bras en croix. "Chacun croyait encore voir devant lui le corps crucifié de Jésus Christ. Et il leur semblait aussi qu'ils fussent à la porte du Ciel."

Ainsi les Chrétiens reprenaient-ils possession du cœur de la Chrétienté. Cette domination latine ou franque allait durer deux siècles. La Croisade lancée par le Pape avait écarté la menace turque pour près de 400 ans, puisque ce n'est qu'en 1453 qu'avec Constantinople tombera l'Empire d'Orient et en 1529 que Soliman le Magnifique assiégera Vienne pour la première fois, avec 120 000 hommes, en vain d'ailleurs. Le Bienheureux Urbain II mourut deux semaines après la victoire, mais ce n'est pas sur cette terre qu'il l'apprit.

Que reste-t-il de tout cela ? La Chrétienté s'est presque totalement dissoute. Le Pape Pie XII a rappelé à Noël 1956, à l'occasion des événements de Budapest, qu'il avait envisagé d'appeler à la Croisade, et s'en réservait par conséquent le droit. Pourquoi y a-t-il renoncé momentanément ? Il n'est pas impossible que ce soit en raison de la faiblesse de la Foi des nations dites chrétiennes. Il y a de cela plus de quarante ans. Et aujourd'hui ?

L'Occident soutien la révolte des Musulmans du Kosovo contre les Serbes chrétiens orthodoxes et l'Etat yougoslave crypto-communiste. Mais, dans le même temps, il appuie le gouvernement turc contre les Kurdes opprimés depuis toujours. Il n'a rien fait pour protéger les Chrétiens du Liban, aujourd'hui sous domination musulmane et syrienne, mais il lance une "Croisade" pour sauver le pétrole du Koweït annexé par l'Irak, pays beaucoup plus tolérant envers les Chrétiens. Une "Croisade" à laquelle les descendants des "Francs", et leurs aumôniers militaires, ont été priés de

participer sans arborer la Croix, ni aucun signe ou vêtement religieux, pour ne pas contrister les sultans que l'on venait secourir et qui inspectaient nos troupes derrière les vitres teintées et blindées de leurs limousines ! Les mots ont vraiment été vidés de leur sens et l'on utilise souvent encore les vieux réflexes de Civilisation chrétienne dans un but qui est opposé à sa fin. Pourtant, on ne se moque jamais de Dieu impunément.

J.P. Le Roy

Sources principales : René Grousset, "L'Épopée des Croisades", Plon 1939, Perrin 1968, Marabout

Université ; Philippe Levillain, "Dictionnaire historique de la Papauté", Fayard 1994 ; "Le Huitième Centenaire du Concile de Clermont et de la Première Croisade, Clermont 16, 17, 18 et 19 Mai", L. Bellet Editeur, Clermont 1895 ; "Œuvres de Mgr Freppel", tome X, p.181 "Discours pour l'inauguration du Monument du Pape Urbain II à Châtillon sur Marne le 22 juillet 1887".



Petite conversation commune (suite).

Q : Très bien ! Mais que se passe-t-il quand le roi n'est pas catholique ou mauvais catholique ?

R : Les lois fondamentales ne sauraient être mises en concurrence entre elles, elles sont toutes nécessaires pour faire un successeur légitime.

C'est un bien grand malheur pour le royaume quand le successeur naturel n'est pas catholique. En effet, il ne peut être sacré sans s'être préalablement converti, et en attendant, le peuple ne peut pas légalement le remplacer.

Dans ces circonstances, la seule solution est l'humble prière pour que Dieu dans sa toute puissance touche le cœur du Dauphin ; ensuite grâce au sacre, il lui donne les grâces nécessaires à sa tâche.

Ce cas de figure s'est produit avec l'avènement de l'ancien protestant Henri IV. Si certains peuvent douter de la conversion sincère de ce roi, il ne faut pas oublier les bontés de la Providence quand son fils, le très pieux Louis XIII, consacra son royaume à la Sainte Vierge.

De toute façon, est-il raisonnable d'essayer d'évaluer la sainteté d'un

successeur naturel ? Qui est capable de le faire ? Et pour quoi faire ? Le choisir ? Mais alors on retombe dans les divisions : personne n'est d'accord, les intrigants complotent, l'unité harmonieuse est menacée.

Le roi n'est qu'un homme, il a ses qualités, ses faiblesses, on ne peut exiger de lui la sainteté, sinon c'est de l'idéalisme. Il est plus conforme à la Loi Juste et à l'esprit chrétien, que le pays prie pour que son roi soit éclairé dans ses décisions. En cela on a le roi que l'on mérite.

Q : Je connais certaines prophéties d'une telle... qui disent que Dieu rétablira prochainement sur le trône le roi perdu. Donc Louis XX n'est pas le roi légitime. Qu'en dites-vous ?

R : En France, nous avons l'immense chance de disposer de lois fondamentales qui nous désignent clairement le successeur légitime.

Ces lois ont été validées par le Bon Dieu Lui-même lors de la mission miraculeuse de sainte Jeanne d'Arc qui vient restaurer sur le trône le Dauphin Charles VII alors que celui-ci doutait de sa propre légitimité. (Au passage, Charles

VII n'était ni un saint ni très futé).

De même aujourd'hui, il nous faut humblement avec confiance appliquer ces Lois Justes et s'efforcer de faire sacrer celui qu'elles désignent :

- si Louis XX est bien le roi légitime comme tout porte à le penser, nous aurons fait notre devoir.

- si Louis XX n'est pas le successeur naturel, alors le Bon Dieu se manifestera mais Il ne nous tiendra pas rigueur de notre erreur, car humainement il était impossible de la prévoir et nous aurons fait notre devoir.

Mais surtout : ne préjugeons pas de la volonté du Bon Dieu, n'exigeons pas de Lui un miracle : ce serait le comble de l'orgueil et de l'ingratitude après le cadeau qu'Il nous a fait d'une si belle constitution.

Ne l'oublions pas : la Constitution de l'Ancienne France, c'est la clé de la Cité de Dieu.

Faoudel

Bibliographie : "La Constitution de l'Ancienne France" Bernard Basse Editions DDM

Camp chouan 99 :

L'Union des Cercles Légitimistes de France organise son neuvième camp chouan du dimanche 18 juillet (18h00) au vendredi 23 juillet (9h00), dans un cadre verdoyant près de Guingamp.

5 jours pour approfondir la doctrine légitimiste,
5 jours de contact avec la nature,
5 jours de nouvelles amitiés nouées.

Vous pourrez y rencontrer de nombreux rédacteurs de **La Gazette Royale** et de **La Blanche Hermine** et des responsables légitimistes.

Participation aux frais 500 francs tout compris (possibilité de réduction selon les ressources). Renseignements et inscriptions auprès de la F.B.L., B.P. 1851, 35018 Rennes cedex 7, tél. : 02.98.45.04.75 (après 20h) ou 02.98.63.18.65.

Revue de Presse.

La Blanche Hermine : (N° 12, mai-juin 1999, FBL, B.P. 1851, 35018 Rennes).

Dans ce numéro nous avons lu avec intérêt *L'enjeu de notre génération* de Pierre Valancony, ainsi que la *Lettre ouverte aux Frontistes perplexes*.

De Rome et d'Ailleurs : (N° 157, mars-avril 1999, Editions de

la Vraie Presse, Case Postale 123, CH – 1635 La Tour de Trême – Suisse).

Parmi plusieurs articles intéressants, notamment un sur la chevalerie, ce numéro consacre tout un dossier sur *La signification du Kosovo dans l'histoire du peuple serbe*, par Slobodan Despot.

87^e pèlerinage légitimiste de Sainte-Anne d'Auray :

Samedi 25 et dimanche 26 septembre 1999.

Au lieu d'apparition de Sainte Anne, patronne de la Bretagne, et au monument du Comte de Chambord, les légitimistes bretons, sous l'égide de l'UCLF, organisent le 87^e pèlerinage légitimiste, le samedi 25 et le dimanche 26 septembre 1999.

Ne manquez pas de vous rendre à ce traditionnel pèlerinage du légitimisme, organisé par la Fédération Bretonne Légitimiste, sous l'égide de l'UCLF.

Renseignements auprès de la F.B.L., B.P. 1851, 35018 Rennes cedex 7.



Livres reçus.

Miracle et Message du Saint

Suaire : (Paul Chaussée, Editions Ulysse, 341 rue Georges Bonnac, B.P. 65, 33034 Bordeaux cedex).

Préfacé par Monsieur l'Abbé Denis Roch, ce livre se veut une réflexion sur la signification du Saint Suaire de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour notre époque. L'auteur, après avoir étudié l'authenticité et l'antiquité du Saint Suaire, nous montre que ce dernier a un rapport avec la crise de notre civilisation et particulièrement avec la crise de l'Eglise.

Vierges Franc-comtoises :

(Deuxième édition par E.P. Norbert Tournoux, Edition Campisoliennes, 25190 Chamesol).

Cet ouvrage retrace la vie de pures vocations religieuses féminines de Franche-Comté. Ces hagiographies sont rassemblées avec affection par l'auteur dans ce riche volume tout à la fois empreint de spiritualité chrétienne et de patriotisme comtois.

Jésus-Christ roi de France : (Louis-Hubert et Marie-Christine Remy, Editions Saint Rémi, ACRF, B.P. 2, 44140 Aigrefeuille).

Dans cette plaquette, les auteurs relatent la scène du 21 juin 1429, où Charles VII donne son royaume à Ste Jeanne d'Arc, qui le donne à Jésus-Christ qui par l'intermédiaire de Jeanne, le rend au roi Charles VII. Toutefois, nous ne partageons pas les conclusions des auteurs qui font ici preuve de Providentialisme (cf. l'article : *naturalisme et providentialisme* dans ce numéro de **La Gazette Royale**). A l'évidence, les auteurs ne tiennent pas compte des Lois Fondamentales du royaume de France. Or, Ste Jeanne d'Arc a bien été envoyée pour confirmer ces Lois Fondamentales : elle confirme au roi la légitimité de sa naissance, faisant de lui le seul héritier du trône, désigné par les Lois Fondamentales. En 1999, comme en 1429, il n'y a pas à choisir son roi.

Communiqués

Mémoire des Bourbons : (2-4 avenue de la gare, 49123 Ingrandes sur Loire, tél. : 02.41.39.25.36, fax : 02.41.39.28.72). Le cinquième pèlerinage de la fidélité prévu au mois de juillet 1999, et organisé par Mémoire des Bourbons, est finalement reporté à l'an prochain. Il aura lieu du 5 au 13 juillet 2000 et comportera plusieurs surprises. Rappelons que ce pèlerinage légitimiste a pour but de découvrir ou de redécouvrir les lieux où vécurent et moururent les Bourbons : Charles X, le duc et la duchesse d'Angoulême, le comte et la comtesse de Chambord, la duchesse de Berry et Mademoiselle (duchesse de Parme), durant leur exil, de 1833 à 1886. Ce voyage conduira les pèlerins de la fidélité à Kircheberg, Frohsdorf, Bruk, Brunnsée, Goritz, Venise, ect., Départ de Paris. Prix du voyage : 8590 F par personne.

Officiers et gentilshommes fidèles au Roi : Poursuivant cette collection, le colonel (e.r.) François Grouvel (2 montée de l'Oratoire, 13111 Coudoux, tél. : 04.42.52.05.22, fax : 04.42.52.06.42), lance une souscription pour deux nouveaux titres :

- " *Histoire chronologique de la Martinique pendant la révolution, ses gouverneurs et quelques autres* "

- " *Le régiment de Loyal - Emigrant, une unité d'émigrés exceptionnelle.* "

Chansons légitimistes d'hier et d'aujourd'hui : André Galabru (81430 Le Fraysse), auteur-compositeur-interprète a spécialement réalisé cette cassette audio à l'occasion du Millénaire Capétien (1987). Un moyen de se reconforter et une arme de

propagande pour le légitimiste.

Les Editions du copiste : (Anscebon, 36300 Rosnay) recherchent les ouvrages suivants :
- " *Marie-Antoinette intime* " de Nesta Webster (*La Poletine*, 1957 et 1988).
- " *Louis XVI* " de Bernard Fay.
- " *Autour de la Reine* " Pierre de Nolac.

Carnet du jour

Information non disponible

Activités légitimistes.

Une France Un Roi: (UFUR, 45530 Vitry aux Loges)

Depuis plusieurs années cette association organise un *Rosaire Vivant* et fait célébrer des messes pour La France et le Roi. Pour ce faire, l'UFUR a besoin de volontaires pour le *Rosaire Vivant*, et de vos dons pour les messes.

La Rédaction de ***La Gazette Royale*** vous incite vivement à vous inscrire et à être généreux.

Cercle Sainte Jeanne de France : (71800 La Clayette). Le dimanche 30 mai, ce cercle a renouvelé sa consécration au Sacré-Cœur, à l'issue d'une messe pour Monseigneur le Prince Louis, Duc d'Anjou.

Puissent d'autres cercles suivre cet exemple et se consacrer ou renouveler leur consécration au Sacré-Cœur.

Abonnement - secrétariat

*Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.*

Chacun peut connaître la date d'échéance par l'étiquette adresse sur laquelle figure l'année et le mois ; exemple : 99-06 signifie que cet abonnement est terminé en juin 1999.

Si toutefois vous constatez une erreur quant à la date d'échéance, vous nous rendriez service en nous la signalant.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

*U.C.L.F.,
M. Hugues Saclier de la Bâtie
Route de Gençay
86160 Champagné St Hilaire.
Tél.05.49.52.68.89*

Abonnement normal : 50 francs

Abonnement étranger : 70 francs

Abonnement de soutien : 100 francs

CC La Source 747 47 M

Imprimé par : association Union des Cercles Légitimistes de France.

Président : Hugues Saclier de la Bâtie.

Vice-président : Pierre Coëtquen.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Responsable de la rédaction : Ch. de Russon.

UCLF : Route de Gençay, 86160 Champagné St Hilaire.

Dépôt légal : juin 1999